



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

Rennes, le 15 janvier 2024

DRAREIC

Le Recteur

Affaire suivie par :

Karine DELON

T 02 23 21 77 96

ce.drareic@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de langue vivante
du 1^{er} degré

S/C de Madame et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Candidature à l'accueil d'un assistant de langues vivantes étrangères pour l'année scolaire 2024-2025

Réf : - BOEN du 12.12.22 relatif à l'enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire
- BOEN du 21.09.23 relatif au programme des assistants de langues vivantes étrangères
- BOEN du 02.11.23 relatif à la revalorisation de la rémunération des assistants de langues vivantes étrangères

PJ : Tutoriel de la plateforme en ligne Adèle

Depuis la rentrée 2022, la procédure d'affectation des assistants de langues vivantes étrangères (ALVE) prend la forme d'un appel à projets. Les écoles et les établissements seront sélectionnés sur la base d'un projet qui mettra en avant leur capacité à accueillir un assistant dans les meilleures conditions et à optimiser sa présence auprès des élèves et au sein de la communauté éducative.

Candidature à l'appel à projets

Nous vous rappelons que la campagne est ouverte à tous les collèges et lycées publics de l'académie. Les écoles, via leur inspection, pourront également candidater sur la base d'un projet élaboré en concertation étroite avec un collège ou un lycée de secteur dans le cadre de la continuité pédagogique.

Suite au BOEN du 12.12.2022 invitant à renforcer les langues vivantes en primaire, une attention particulière sera portée aux projets privilégiant un partage de l'assistant entre 1^{er} et 2nd degré (ex : projet intégrant l'organisation de la scolarité sur les différents cycles).

Les équipes sont invitées à rédiger un projet global pour leur école et/ou leur établissement. Ce projet sera décliné pour chacune des langues demandées, en précisant les activités auxquelles l'assistant sera associé.

Sélection des candidatures

La commission académique, composée de la DRAREIC et d'inspecteurs en charge des langues vivantes étrangères dans le 1^{er} et le 2nd degré, sélectionnera les candidatures à l'aune des critères suivants :

- la pertinence du projet pédagogique : le dossier de candidature doit établir comment la présence de l'assistant s'intègre à la politique de l'établissement et à ses projets ; comment

elle permet d'accompagner les apprentissages des élèves, l'ouverture à l'autre et l'interculturalité;

- la qualité de l'accueil de l'assistant de langue vivante étrangère (possibilité ou aide à la recherche de logement, accompagnement, aide administrative, intégration à la communauté éducative tout au long de l'année);
- la richesse et la diversité des activités de l'établissement auxquelles l'assistant sera associé.

NB : comme indiqué dans le BOEN de référence, l'assistant de langue ne peut intervenir dans des classes d'enseignement supérieur (BTS et CPGE).

Modalités de transmission des candidatures

Les candidatures seront saisies uniquement en ligne sur la plateforme Adèle après 2 étapes :

1- Rédaction du projet d'accueil :

- Si vous n'avez pas déposé de dossier les années passées : vous devrez créer le compte de votre établissement et demander aux professeurs référents en charge d'accueillir vos assistants de créer leur compte. **Le tutoriel joint vous guidera dans ces démarches.**
- Si vous avez candidaté les années passées : votre projet précédemment présenté étant toujours en ligne, nous vous invitons à **l'actualiser**.

2- Demande de poste :

Après la rédaction de votre projet, nous attirons votre attention sur la nécessité de **cliquer sur « Demande de poste »**. Sans cette étape, votre projet ne pourra être étudié par la commission. La DRAREIC ne pourra être tenue responsable d'un éventuel oubli.

Si vous souhaitez accueillir des assistants de différentes langues, cette opération est à réaliser autant de fois que vous avez de demandes.

Toute demande déposée sera supposée être validée par l'autorité hiérarchique.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos candidatures pour le :

VENDREDI 15 MARS 2023,

dernier délai.

Vous recevrez une réponse automatique de la plateforme vous indiquant si votre dossier a été retenu.

Dans l'hypothèse où votre candidature ne serait pas retenue, nous vous invitons à ne pas solliciter la DRAREIC. **L'affectation d'un assistant de langue ne se fait pas par tacite reconduction.** Nous devons en effet répondre à un nombre croissant de demandes d'assistants dans un budget contraint et souhaitons donner leur chance à tous les établissements candidats. Nous vous informons donc que **toutes les demandes ne pourront être satisfaites.**

La DRAREIC reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Recteur,
Emmanuel Ethis ^{Pour le Recteur et par délégation}
Le Secrétaire Général Adjoint

Vincent LARZUL